

REPUBLIQUE FRANCAISE



Service Départemental
d'Incendie et de Secours du
Var

Direction

Numéro : **3965**

Arrêté fixant la composition du Comité d'Hygiène
de Sécurité et des Conditions de Travail

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS DU VAR**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté en date du 04 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale,

VU la note d'information du ministre de l'intérieur en date du 29 juin 2018 relative aux élections des représentants du personnel aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° B18-07 du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS 83 dans sa séance du 30 mai 2018 déterminant le nombre de représentants du personnel et de l'administration au Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail et décidant le maintien du paritarisme numérique et le recueil de l'avis des représentants de l'administration,

VU l'arrêté n° 003867 de Madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var en date du 26 octobre 2018 portant organisation de l'élection des représentants des personnels au Comité Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

VU le procès-verbal en date du 06 décembre 2018 pour l'élection des représentants du personnel au Comité Technique,

VU l'arrêté n°002238 de Madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var en date du 12 juin 2020 fixant la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail,

ARRETE

Article 1^{er} : Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var est composé comme suit :

A / Les représentants de l'administration du SDIS du Var :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Philippe BARTHELEMY – Président délégué Mme Manon FORTIAS Mme Chantal LASSOUTANIE Mme Virginie SANCHEZ M. Roland BALBIS M. René UGO Mme Valérie RIALAND Mme Nathalie PEREZ-LEROUX	M. Fernand BRUN M. Thomas DOMBRY M. André GARRON M. Damien GUTTIEREZ M. Guy LE BERRE M. Hervé PHILIBERT Mme Marie RUCINSKI-BECKER M. Bernard CHILINI

B / Les représentants du personnel du SDIS du Var :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Sergent Chef Guillaume CIVRAY Agent de Maîtrise Principal Jean-Paul LIMASSET Adjudant Chef Cédric LEROY Adjudant Jérôme CASTEL Adjudant Chef Frédéric MONNIER Sergent Chef Cyrille CAPO Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe Cyril OTTAVIANI Capitaine Frédéric IORI	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe Carinne ANFRIE Sergent Chef François DE LA OSA Adjudant Christophe CUNHA ARAUJO Adjudant Chef Sébastien JANSEM Adjudant Michel BARBIER Agent de Maîtrise Sébastien IGLESIA Adjoint administratif Mathias ROBERT Capitaine Olivier LATIL

Article 2 : L'arrêté n°002238 de la Présidente du CASDIS en date du 12 juin 2020 fixant la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var est abrogé.

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Var.

Fait à Draguignan, le

Signé par : Dominique LAIN
Date : 05/11/2020
Qualité : Président CA



Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.